

# Prime à l'arrachage définitif pour 2010

Le Conseil Spécialisé «Filière viticole» de France AgriMer qui s'est réuni le 19 mai dernier avait mis la prime à l'arrachage définitif à l'ordre du jour.

Pour la campagne 2010-2011, l'enveloppe budgétaire mise en place pour l'ensemble des états membres est de 276 millions d'euros. Cette enveloppe réduite sera la dernière mise en place. Nous sommes arrivés au terme du dispositif triennal qui prévoyait des enveloppes annuelles dégressives (464 M € pour la campagne 2008-2009, 334 M € pour la campagne 2009-2010).

Comme les années précédentes, des critères de priorité seront appliqués aux dossiers si le montant global de la demande des états membres dépasse celle de l'enveloppe disponible. Une première

priorité sera donnée aux dossiers concernant des arrachages totaux. Le deuxième niveau de priorité sera celui appliqué pour les demandeurs âgés de plus de 55 ans.

Le calendrier prévoit une date limite de dépôt des dossiers au 31 août 2010.

L'arrêté de campagne devrait être publié prochainement. Les dossiers de demande de prime devraient donc être disponibles d'ici quelques semaines auprès de France AgriMer.

**Pour toute information, contactez :**

**- Chambre d'Agriculture du Gers, Service Viticole au 05.62.61.77.13.**

**- France Agrimer Toulouse, 76 allées Jean Jaurès, 31000 Toulouse au 05.34.41.96.00.**